

# AVIS DE COURSE

**GRAND PRIX 505 DOUARNENEZ**  
**Société des Régates de Douarnenez**  
**Grade 4**  
**Du 1 au 3 mai 2025**

## Préambule

### **Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

À ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Suite à l'agression en l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

Toutes les heures dans cet avis de course sont en CET locale.

## **1 REGLES**

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les *règles* telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales en Annexe Prescriptions.
- 1.3 - les règles de classe.
- 1.4 - les règlements FFVoile
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

## **2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.1 Les IC seront disponibles le jeudi 1<sup>er</sup> mai à l'inscription.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale sur le tableau officiel d'information situé à la Maison du Nautisme, 59 quai de l'Yser à Douarnenez-Tréboul.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :  
<https://www.srdouarnenez.com/grand-prix-505-douarnenez>

## **3 COMMUNICATION [NP] [DP]**

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse suivante :  
<https://www.srdouarnenez.com/grand-prix-505-douarnenez>
- 3.2 [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## **4 ADMISSIBILITÉ, INSCRIPTION ET CATEGORISATION**

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe 505 possédant un certificat de jauge valide.
- 4.2 Le propriétaire du bateau ou toute personne responsable doit être membre à jour de son Autorité Nationale et de son Association Nationale de Classe.

#### 4.3 Documents exigibles à l'inscription :

##### 4.3.1 Pour les concurrents :

a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
  - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
  - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

##### 4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge valide

4.4 Les concurrents admissibles peuvent s'inscrire de préférence en ligne et régler par carte bancaire :

<https://www.srdouarnenez.com/grand-prix-5o5-douarnenez>

4.5 A défaut, une inscription est possible par email en remplissant le formulaire disponible à la même adresse : <https://www.srdouarnenez.com/grand-prix-5o5-douarnenez>

Le paiement peut alors s'effectuer, soit :

- par virement bancaire :

IBAN (International Bank Account Number)      FR76 1380 7000 4231 2211 5151 990  
BIC (Bank Identification Code)                    CCBPFRPPNAN  
Code Banque    Code Guichet    N° du compte    Clé RIB                    Domiciliation  
13807            00042            31221151519    90                        BPGO DOUARNENEZ

- par chèque à l'ordre de la Société des Régates de Douarnenez

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

## 5 DROITS A PAYER

Les droits par bateau sont les suivants :

- 140 € jusqu'au 31 mars 2025
- 160 € à partir du 1er avril 2025

Les droits comprennent la mise à l'eau et la sortie de l'eau, l'amarrage aux pontons, les en-cas lors des retours de mer, la participation à l'épreuve et le parking pour la remorque.

Le dîner des équipages sera en sus au prix de 30€ par personne

## 6 PUBLICITE [NP] [DP]

Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice selon la Réglementation 20.4 WS.

## 7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<b>Jeudi 1<sup>er</sup> mai</b>	9h	12h

7.2 Briefings et courses :

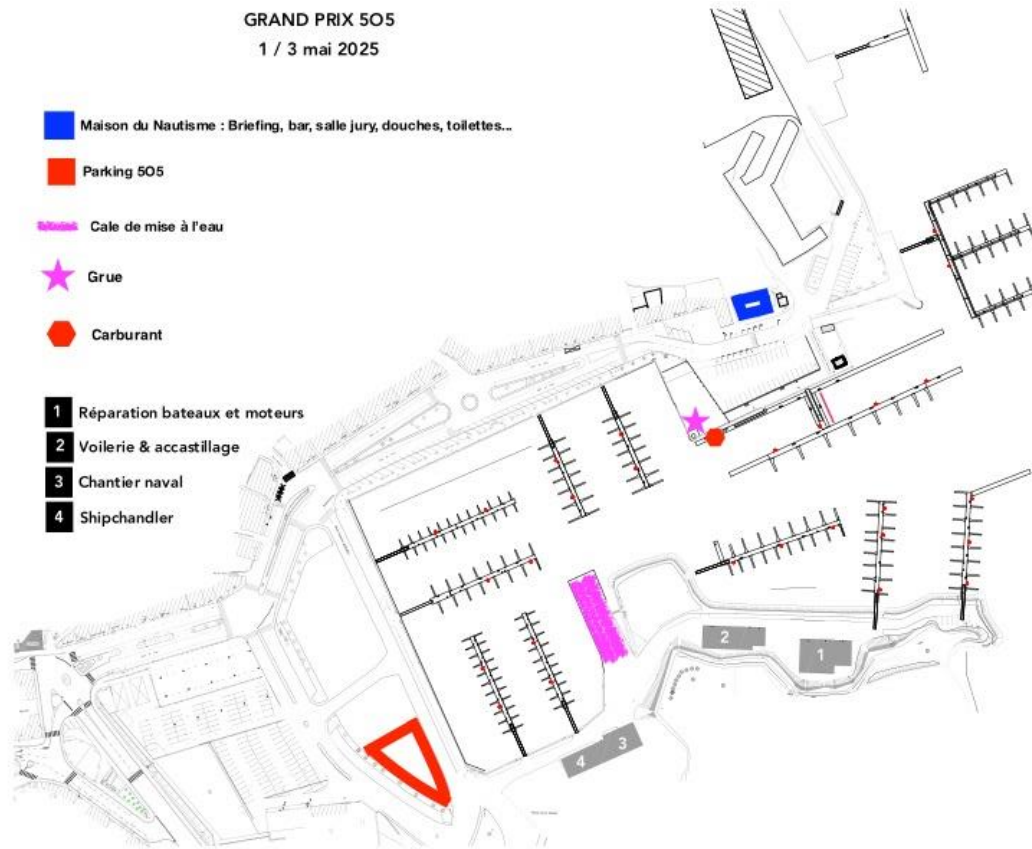
Date	Briefing	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
<b>Jeudi 1<sup>er</sup> mai</b>	12h00	14h00
<b>Vendredi 2 mai</b>	9h30	11h00
<b>Samedi 3 mai</b>	9h30	11h00

7.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h00.

- 8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT [NP] [DP]**  
Les bateaux et les voiles peuvent être contrôlés à tout moment.
- 9 LIEU**
- 9.1** L'Annexe 1 à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.
- 9.2** L'Annexe 2 à l'AC indique l'emplacement de la zone de course.
- 10 LES PARCOURS**  
Les parcours seront de type construit autour de quatre marques dont une porte sous le vent.
- 11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**  
La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 12 CLASSEMENT**
- 12.1** 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.
- 12.2** a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.  
b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 13 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [NP] [DP]**  
Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par le Guidon de l'AO fourni à l'inscription.
- 14 PROTECTION DES DONNÉES**
- 14.1 Droit à l'image et à l'apparence :**  
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 14.2 Utilisation des données personnelles des participants**  
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 15 ETABLISSEMENT DES RISQUES**  
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 16 PRIX**  
Les prix seront distribués comme suit :
- Des prix seront remis aux trois premiers équipages du classement général.
  - Des prix spéciaux pourront être accordés à la discrétion de l'organisateur.
- 17 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**  
Pour plus d'informations, contacter  
Société des Régates de Douarnenez  
Maison du Nautisme - 59 quai de l'Yser - 29100 Douarnenez - France  
Tel : +33 (0)2 98 74 36 84  
[contact@srdouarnenez.com](mailto:contact@srdouarnenez.com)

## ANNEXE 1 PLAN DES LIEUX

GRAND PRIX 505  
1 / 3 mai 2025



## ANNEXE 2 ZONE DE COURSE

